

INFO-NÉGO DERNIÈRE HEURE!



Loto-Québec

Volume 3, no 6 – 15 août 2018

Unité de négociation Loto-Québec (SPGQ)

État de la situation au 14 août 2018

La grève du personnel professionnel de Loto-Québec débutera le 16 août dès minuit (soit dans la nuit de mercredi à jeudi à 00 h 01) jusqu'au lundi 20 août à 7 h. Une manifestation se tiendra les 16 et 17 août, de 10 h à 12 h, au siège social de Loto-Québec, situé au 500, rue Sherbrooke Ouest à Montréal. Objectif : dénoncer les offres soi-disant généreuses de l'employeur !

Les plus récentes déclarations publiques de l'employeur stipulent qu'il :

- maintient ses demandes relatives à la sécurité d'emploi et les spécialités. L'employeur veut d'ailleurs forcer la mise en place de ces spécialités;
- retire ses demandes sur la sous-traitance et accepte de laisser les articles de la convention tels quels;
- propose un comité de travail pour mettre sur pied un projet pilote et développer des balises régissant les horaires flexibles;

Sur les régimes d'assurances – soins médicaux et dentaires –, l'employeur s'est contenté de nous faire une présentation très sommaire de ce qui pourrait nous être offert. À la suite de cette présentation, nous avons demandé des précisions et tous les documents relatifs à leur régime (certains demeurent en attente). Nous voulons ainsi être en mesure de comparer adéquatement les deux programmes. La conseillère aux régimes d'assurances du SPGQ, Martine Allard, nous secondera dans cette analyse. Les résultats vous seront ensuite transmis.

Le 14 août, une rencontre de négociation avec l'employeur s'est tenue. L'employeur nous a alors signifié :

- qu'il ne bougera pas sur son offre de 2 % par an, retrait du boni et perte de 2 jours de maladie. L'employeur prétend ne pas avoir de marge de manœuvre de la part du Secrétariat du Conseil du trésor;
- l'importance de l'attraction et de la rétention des employés. Il a ainsi mis sur pied des ateliers du client de demain. Il propose aussi de nombreux projets innovants. Le bonheur des employés en dépend, selon lui, davantage que le salaire ;
- qu'il ne peut nous offrir plus sur le plan financier. Il dit que la société d'État a un devoir social envers les plus démunis ; elle doit en conséquence remettre des redevances au gouvernement pour la redistribution des richesses.

En résumé, Loto-Québec se considère comme un employeur de choix, tout en se drapant dans un rôle de Robin des bois des temps nouveaux. Il se dit également surpris de notre réaction envers une offre aussi généreuse.

Selon nos calculs, cette offre équivaut à 0,7 % par an, ce qui est inférieur à l'indice des prix à la consommation (IPC). Ce commentaire de l'employeur nous surprend, car il ne semble pas s'appliquer à la direction de Loto-Québec qui continuera à empocher des bonis après 2019.

Enfin, rappelons que le retrait du boni après 2019 entrainera une baisse de nos salaires en 2020 et 2021 (voir le tableau de [l'Info-Négo du 8 août](#)). Il ouvrira aussi la porte à la mise en place des spécialités, ce qui brisera la sécurité d'emploi de tous les professionnels, peu importe leur nombre d'années de service.

Ainsi, nous manifesterons devant le siège social jeudi et vendredi de 10 h à midi.

Rappels importants pour le déroulement de la grève

Les médias sont conviés à 10 h, d'où l'importance d'y être à temps. Lors de la dernière grève, certains médias avaient mentionné leur préférence pour couvrir l'événement au début de la grève plutôt qu'à la fin. Nous devrions ainsi bénéficier d'une plus grande visibilité médiatique.

Notre but : montrer à tous que nous travaillons ensemble pour notre avenir!

Pour ce faire, voici les informations sur le déroulement :

- présentez-vous avec vos t-shirts et bandanas rouges ;
- inscrivez votre nom sur les feuilles de présence devant l'édifice ;
- prenez une pancarte et un sifflet (remis sur place) ;
- demeurez autour de l'entrée principale de l'édifice pour être bien visible.

Conservons une attitude positive et évitons les débordements envers les représentants de l'employeur et nos collègues qui ne sont pas en grève.

Questions pratiques au sujet de REMPHOR et des professionnels qui travaillent normalement le week-end

- Si vos vacances étaient déjà prévues pendant la période de grève ou si vous avez un horaire d'été (demi-journée ou journée entière), entrez dans REMPHOR les codes qui s'appliquent, et non le code de grève GRE22.
- Si vous avez un horaire de fin de semaine et que vous perdez plus de 14 h de temps régulier, comptabilisez vos heures perdues et transmettez-les à François-D. Dupont.

Restons forts et solidaires!

Le comité de négociation de l'accréditation Loto-Québec,

François-D. Dupont

Gervais Hudon

Stéphanie Lopez

Émilie Lachance, négociatrice et conseillère SPGQ